



Membres du Conseil d'école présents

• Enseignants: Mmes Blanchet, Chabanon, Yilmazoglu et Meunier

Mmes Marquet et Martin-Vasco

Mr Christelbach, Directeur de l'école

• Parents d'élèves élus : Mmes Coquillon, Edier, Gazielly, Mouty et Saby

Mrs Delavault et Guyon le Bouffy

• D.D.E.N: Mme Navarre, suppléante

• MAIRIE : Mme Bouillon, Adjointe au Maire chargée des Affaires scolaires

Mme Bradel, Conseillère municipale

<u>Absents excusés</u>

• I.E.N: Monsieur Montal

• Mairie : Monsieur Corre, Maire de Creuzier le Vieux

• Parents élus : Mmes Berthou, Dupaquet et Dusang, Mr Soupet

• D.D.E.N: Mme Rabet

ECOLE ELEMENTAIRE DES ARLOINGS

Année 2023/2024

Mardi 05 mars 2024

Démographie scolaire

Répartition par niveau 2023-2024		Prévisions par niveau 2024-2025		Répartition par classe 2023-2024	
CYCLE II	91	CYCLE II	85	CP/CE1 - 10/7	17
CP	31	CP	26	СР	21
CE1	28	CE1	31	CE1	21
CE2	32	CE2	28	CE2	25
CYCLE III	61	CYCLE III	61	CE2/CM1 - 7/15	22
CM1	30	CM1	31	CM1/CM2 - 15/6	21
CM2	31	CM2	30	CM2	25
TOTAL	152	TOTAL	146	TOTAL	152

La projection d'effectif pour la rentrée prochaine affiche un attendu de 146 élèves. Toutefois, cette projection prévisionnelle pourrait être révisée compte tenu de départs ou d'arrivées pour le moment non comptabilisés.

Concernant la carte scolaire, l'école aura toujours sept classes en septembre prochain. Vingt-cinq élèves de Grande section devraient composer le niveau du Cours préparatoire. Tout comme cette année, plusieurs classes seront à double niveau.

Semaine olympique du 02 au 05 avril 2024

L'école des Arloings labélisée Paris 2024 a participé pour la troisième année consécutive à la SOP. (Semaine Olympique et Paralympique) Cette semaine particulière qui promeut la pratique sportive dans les écoles, offre à tous les élèves la possibilité de découvrir et/ou pratiquer une pluralité de sports : badminton, football, basket, gymnastique, athlétisme, tennis, etc...

Cet évènement en partenariat inter-écoles des circonscriptions de Vichy 1 et Vichy 2 se veut festif au profit du sport. Placé sous le signe de l'Olympisme et du Paralympisme, il finalise et valorise le travail mené en amont dans les classes autour des J.O.

Il se déroula sur les infrastructures du Centre Omnisports, mises à disposition par Vichy Communauté et le CREPS les 2 et 4 avril derniers.



La journée commençait par un FLASH MOB collectif sur une chorégraphie « DANSER LE SPORT » puis se poursuivait sous la forme d'ateliers sportifs divers. Les enfants pique-niquèrent sur place puis reprirent les activités l'après-midi.

enseignante remercie accompagnateurs sollicités pour accompagner nos sportifs en herbe.

Projets prévisionnels de l'école...

- ❖ Ecole et Cinéma. (classes de Cp et Cp/Ce1)
- * Actions sportives en partenariat avec le CREPS, athlétisme (Toutes les classes de l'école)
- Séances à la piscine de Cusset. (classes de Cp et Ce2)
- **Semaine olympique du 2 au 5 avril,** site sportif de Vichy. (6 classes)
- ❖ Partenariat avec l'IFSI, Thèmes retenus « Porter secours» et « le Consentement ».
- ❖ Atelier robotique, en partenariat avec le Fablab de Vichy. (classe de Ce2/Cm1)
- * Fête de l'école, programmée le vendredi 07 juin sous la forme de stands de jeux.
- ❖ Journée FITDAYS, en partenariat avec la MGEN, 25 juin. (Cp, Ce1)
- ❖ Sensibilisation au Transport en commun et Sécurité, en partenariat avec la SNCF. (Cycle 3)
- ❖ Voyage deux jours à la Bourboule, 29 et 30 avril pour toute l'école. (attente accord DSDEN)
- Scrabble, travail sur le lexique de la langue française.
- * Tuilage avec la maternelle, actions pédagogiques GS/CP, vendredi 22 mars.
- ❖ Partenariat avec le collège, journée au collège M.C Weyer à Cusset, jeudi 11 avril.
- Langue anglaise, en partenariat avec le collège M.C Weyer. (Elèves de Cm2)



29 & 30 avril à La Bourboule

Si l'équipe enseignante de l'école remercie l'ensemble des parents pour leur adhésion au projet, peut-être est-il nécessaire de fournir quelques arguments complémentaires quant à l'organisation retenue.

Cette classe de découverte où **la pédagogie d'éveil sera privilégiée**, réaffirme que l'école d'aujourd'hui est ouverte sur le monde car tout ne s'apprend pas en classe...

Ce séjour n'est donc pas une fin en soi. Il est le fruit d'une reflexion collective entre enseignants avant d'être la résultante d'un équilibre entre les partenariats engagés à savoir l'adhésion des familles, l'autorisation des

services académiques de tutelle et les sources de financement.

Un **dossier administratif** contenant notamment le projet pédagogique, les diplômes des intervenants, les agréments de la structure d'hébergement, le budget alloué ou encore les informations sur le transport par exemple, doit être préparé et envoyé pour validation auprès de l'Inspection de circonscription huit semaines avant le départ. Et ce n'est pas une mince affaire...

Chacun aura compris, non les classes de découverte ne sont pas des vacances!

Partir en classe de découverte, c'est chouette, c'est certain... l'enfant en revient le plus souvent avec des souvenirs, des bons souvenirs qu'il pourra partager plus tard avec ses proches. Mais les parents ne sont pas conviés, seuls les enseignants et encadrants supplémentaires accompagnent les élèves.

Concernant **les parents accompagnateurs**, (Question à l'ordre du jour de ce Conseil d'école : « Comment ont été choisis les accompagnateurs pour le voyage scolaire ? »), le critère objectif privilégié étant celui de la sécurité, seuls infirmiers(es), pompier ou titulaires d'une qualification requise ont été retenus. Chacun comprendra que nous ne pouvions répondre à toutes les demandes, si honorables soient-elles...

L'école a proposé ou proposera très prochainement pour chaque classe **une réunion de présentation** plus globale sur les aspects pratiques et logistiques liés au contenu de ces deux jours de voyage.

- Classes de Cp, Cp/Ce1 et Ce1, Mairie salle du Conseil municipal, Mardi 26 mars.
- Classe de Cm2, à l'école dans la classe de l'élève, Mardi 9 avril.
- Classe de Ce2, à l'école dans la classe de l'élève, Vendredi 5 avril.
- Classes de Ce2/Cm1 et Cm1/Cm2, à l'école dans la classe de l'élève, Jeudi 11 avril.

<u>FINANCEMENT</u>	Nom de l'organisme financeur	Montant du financement
Participation d'une collectivité territoriale :	Mairie de Creuzier le Vieux	8 000 €
Participation d'une association (préciser) :	Coopérative OCCE 03	4 046 €
Autres financements (préciser) :		
Participation familiale:	(144 x 40€)	5 760 €
Coût total :		17 806 €

Questions à l'ordre du jour

Le Conseil d'école reste le lieu unique de **concertation** institutionnelle avec les familles et, dans une certaine mesure, le moment périodique où se formalise l'observation du bon fonctionnement de l'école. Alors pour faire du Conseil d'école une instance positive, représentative de l'envie de chaque



acteur de s'inscrire sereinement dans un processus de coéducation : de quoi parler dans un conseil d'école ? Ou plutôt, de quoi ne pas parler..?

Voilà une question qui préoccupe beaucoup les directrices et directeurs qui se sentent parfois pris en tenaille entre deux positions d'apparence antagoniste : la nécessité d'ouverture, de transparence et d'information légitimement réclamée par les parents d'un côté, l'autonomie et la responsabilité pédagogiques inaliénables justement revendiquées par les enseignants de l'autre côté.

Le directeur de l'école rappelle que si un Conseil d'école ne peut être assimilé à un Conseil municipal ou un Conseil d'administration, il n'est pas non plus l'endroit où l'on répondra tantôt aux doléances des uns, tantôt aux questionnements personnels des autres.

Ici, à l'école des Arloings, les représentants des parents d'élèves (7 titulaires et 4 suppléants), véritables partenaires de l'école, s'investissent et agissent avec conviction au profit de tous les usagers du service public d'éducation. Ce pont entre la communauté de parents et l'école, ce trait d'union entre tous les partenaires si fragile soit-il, reste toujours à entretenir de façon à nourrir la sérénité attendue.

QUESTIONS RELATIVES A LA MUNICIPALITE

• Concernant les problématiques de stationnements anarchiques et de « drive », le mot rédigé par la municipalité et signé conjointement par la mairie et le Directeur de l'école n'a pas été diffusé dans les cahiers de liaison. Quand le sera-t-il ?

A priori, plutôt à la rentrée de septembre. Néanmoins, des parents expliquent et confirment que plusieurs comportements sur le parking sont qualifiés de dangereux au moment de la récupération des enfants après la classe de l'après-midi.

- Où en sommes-nous du panneau « mon école n'est pas un drive » ? Le panneau a été acheté, il a été installé. Les parents remercient la commune.
- Qu'a-t-il été décidé pour l'affichage sur les panneaux lumineux ? Pour l'instant, en maintenance.
- La mairie a-t 'elle reçu une (ou des) candidature(s) au poste de **garde champêtre** ? La question est considérée comme hors champ de compétence du Conseil d'école.
- Un **réaménagement du trottoir à la sortie de l'école** a été réalisé pour sécuriser le passage des élèves vers le passage piétons. Serait-il possible de réaliser un revêtement de type béton sablé en remplacement du géotextile ? Cela a été réalisé. Les parents remercient la commune.
- Où en sommes-nous des **travaux de couverture des bâtiments** ? Cela a été réalisé. Les parents remercient la commune.
- Où en est-on de la gestion du problème de l'espace ludique thermocollé ? Son remplacement ne pouvant être pris en charge par l'assurance, celui-ci devait être enlevé et remplacé par une peinture au sol. Qu'en est-il ? Une demande sera formulée à la commission budgétaire.
- L'odeur dans les **toilettes des filles** s'est-elle dissipée ? Non. Il est rappelé qu'initialement cet espace était réservé aux garçons et que des dépôts d'urine incrustés sur les murs ont été karchérisés. A cet égard, plusieurs précisions sont formulées sur les enjeux éducatifs liés à une bonne utilisation des toilettes tant dans l'utilisation d'un urinoir pour les garçons que pour le tirage nécessaire des chasse d'eau.
 - Les murs des toilettes des filles seront à nouveau nettoyés et l'évacuation des eaux usées fera l'objet d'un constat et/ou de réparation le cas échéant.
- La **bibliothèque** a pu être nettoyée. Est-elle de nouveau utilisable /utilisée? Les classes y sont retournées dans le cadre des interventions musicales et régulièrement des élèves empruntent des livres. Toutefois, les plafonds sont à refaire suite aux inondations et les fenêtres mériteraient également d'être modernisées.
 - Une réflexion plus globale assortie d'un chiffrage sera étudiée dans les prochains mois.
- Les **ordinateurs** commandés ont-ils été livrés ? Tous les enseignants disposent-ils de nouveau d'un ordinateur ? Les nouveaux ordinateurs ont été mis à jour. Ils ont été livrés à l'école dans les meilleurs délais.
- Pour rendre supportable la température dans les locaux d'usage en cas de forte chaleur, l'utilisation de ventilateurs serait la solution retenue. Une commande est-elle prévue ? Mai-juin seront vite là. Mme Bouillon, adjointe aux affaires scolaires explique que les deux classes de l'étage vont très rapidement bénéficier d'un équipement réfrigérant de type climatiseur mobile. Il s'agira d'une expérimentation qu'il faudra évaluer avant l'extension à toutes les classes.

- Sur ce même thème, « La **cour de récréation** ne compte que 3 arbres et vient d'être refaite en enrobé noir. Face aux épisodes de chaleur de plus en plus fréquents en juin et septembre, quelles solutions sont étudiées pour **rafraîchir**, **végétaliser**? » La cour a été refaite en respectant un cahier des charges fixé par un architecte. Les travaux réalisés correspondaient aux normes de l'époque. Il n'est pour le moment pas prévu d'aménagement spécifique.
- Une personne passe-t-elle dans les classes pour savoir qui mange à la **cantine** afin d'éviter que les enfants restent trop longtemps sous le préau assis sans bouger? Oui, chaque matin, un adulte passe dans les classes pour comptabiliser à main levée le nombre d'élèves mangeant à la cantine. Il engendre de fait, un pointage des présents durant la pause méridienne. Un nouveau dispositif lié à l'inscription au restaurant municipal sera en place en septembre prochain. (Sujet traité ci-dessous dans le chapitre Partenariat Ecole-Mairie)



QUESTIONS RELATIVES A L'ECOLE

- Concernant le **cross**: Les enfants ne pouvaient-ils pas goûter ailleurs qu'au sol? Serait-il possible d'offrir une boisson chaude aux parents qui viennent aider et d'être dans l'échange? Après précision, cette question émanant d'un seul parent, il est décidé de ne pas la traiter en instance mais de proposer au parent « questionneur(se) » de venir en parler directement à l'école.
- Concernant le **spectacle de noël**: pourquoi il n'y a eu que quelques classes qui ont participé au spectacle de noël? (marché de Noël???) Effectivement, trois classes sur sept participent chaque année à cette action festive. Les enfants présentent devant les familles quelques chants et proposent quelques objets réalisés par leur soin. Cette organisation se conçoit dans le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant(e) d'y participer ou pas.
- Comment ont été choisis les accompagnateurs pour le voyage scolaire ? Voir page 2.
- Est-ce que quelque chose est prévue pour le **passage de la flamme le 21 juin** prochain ? A priori oui. Cela devrait se dérouler à Cusset en début d'après-midi. Des informations suivront...
- Quelle est la date de la **Fête de l'École** ? Sous quelle forme ? Kermesse ou Spectacle ? Voir page 2.
- Quand saura-t-on si nous conservons le nombre de classes actuel pour la rentrée prochaine ?
 Ce point est abordé en page 1.

Programme pHARe

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il a été étendu aux lycées depuis la rentrée 2023. 100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme.

pHARe repose sur la mobilisation des équipes éducatives et des élèves.

- **une "équipe ressource"** (5 par circonscription du premier degré) est chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement dans chaque circonscription du 1er degré.
- une "équipe programme" organise, dans chaque école 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du Cp au Cm2, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales.

En novembre dernier, les élèves des classes de Ce2, Cm1 et Cm2 ont renseigné un questionnaire sur le harcèlement. (Décret du 7 novembre 2023) L'indice de qualité de vie scolaire ainsi mesuré a permis d'établir que plusieurs enfants connaissent ou vivent des situations de harcèlement.

Impliquée et attentive à ce fléau, l'équipe enseignante reste vigilante et mobilisée pour agir dans les meilleurs délais sur des situations ou contexte délétères au sein d l'école.

Partenariat Ecole-Mairie

Historiquement, sur un territoire communal, c'est une mairie qui gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien d'une école. Propriétaire des locaux, elle en assure l'extension et les grosses réparations. Toutefois, tout ne peut se concevoir dans l'instant. Parce que cela demande du temps, les



décisions de faire, de ne pas faire ou de refaire ne peuvent pas s'organiser sur des temporalités courtes et inconsidérées. Mme Bouillon, adjointe chargée des affaires scolaires

souhaiterait que chacun puisse comprendre l'intérêt de ne pas s'inscrire dans des exigences d'immédiateté quant aux mises en œuvre technique et/ou des conditions de faisabilité.

Par ailleurs, le principe même d'une décision de faire est toujours corrélé à un budget et au vote de ce budget en Conseil municipal.

Concernant la classe située sous le préau

La présence de trop grandes luminances tant sur le tableau numérique que sur les vitrages diminue la capacité des élèves et du professeur à percevoir l'espace qui les entoure, et entraîne des situations inconfortables. Brillance sur le tableau, calibrage perturbé, chaleur perçue par les élèves en provenance des fenêtres, autant d'inconfort qu'il convient d'améliorer dès que possible.

D'un point de vue technique, le champ des possibles cerne plusieurs hypothèses : volets roulants, stores roulants, film occultant et/ou filtrant, rideaux ignifugés, motorisation des anciens stores, etc... Mme Bouillon précise que cette problématique va être étudiée par les services techniques municipaux et qu'une réponse sera apportée très prochainement.

Concernant la température dans les classes durant l'été

Les fortes chaleurs qui viennent maintenant régulièrement impacter l'environnement scolaire de mai à octobre, conduisent et incitent à prendre des décisions au profit d'une qualité de vie. Mme Bouillon explique que dans un premier temps, les deux classes situées à l'étage devraient prochainement être équipées d'un bloc mobile réfrigérant. Un chiffrage à hauteur de 1200 € pour deux appareils sera étudié lors du prochain vote du budget. Dans un deuxième temps, si le dispositif est concluant, il faudra poursuivre vers la dotation des autres classes.

Concernant la cantine

Pour cette année 2024, Mme Bouillon précise que la participation demandée aux familles pour un repas reste la même, soit 2,80 €. Elle ajoute que cela correspond au prix de la matière première.

Toutefois, les modalités d'inscription au restaurant scolaire changeront à la rentrée de septembre prochain. Le principe retenu sera celui d'une inscription à l'année.

Plusieurs ajustements étant toujours à l'étude, des informations complémentaires seront données aux familles avant le départ en congé d'été.

Concernant les gros travaux

Pour compléter la question relative à la bibliothèque, une étude budgétaire va être réalisée pour un chiffrage qui tienne compte de lourds travaux à réaliser sur les plafonds et les fenêtres.

Mme Bouillon, précise qu'un devis a été réalisé sur le changement de la porte d'entrée donnant sur la rue de la mairie. Une somme de 4700 € HT qu'il faudra porter au prochain budget.

Sur la vétusté des dix fenêtres situées dans les deux classes du haut, un devis a également été réalisé à hauteur de 26500 € HT, incluant portes et volets roulants.

Il est précisé que le remplacement de l'espace ludique thermocollé situé dans la cour de récréation coûterait la somme 925 € HT.

Concernant les dotations scolaires liées au Choc des savoirs

Le directeur de l'école rappelle que dans le cadre des politiques ministérielles, une procédure de labellisation est à l'étude pour certifier des manuels scolaires de math et de français en Cp et Ce1.

Ces deux niveaux de classe devraient donc être concernés dès septembre prochain. A ce titre, une budgétisation d'environ 2400 euros est à prévoir pour cette année 2024 en termes d'achat et d'équipement pour chaque élève.

Concernant les équipements numériques

L'utilisation quotidienne du parc informatique implique ici et là des mesures d'ajustement technique ou réglages nécessaires que les enseignants ne peuvent pas réaliser. Mr Christelbach, directeur de l'école, rappelle l'intérêt de pouvoir se doter d'un contrat de maintenance à l'instar de ce qui se fait avec le photocopieur de l'école.

Concernant l'incidence des précarités à l'école

Nous le savons tous, le sport est une discipline scolaire. Toutefois, pour que l'éducation physique et sportive puisse se dérouler dans les meilleures conditions, chaque enfant devrait pouvoir avoir une tenue adaptée. L'équipe enseignante constate que des d'élèves ne sont pas équipés de chaussures appropriées pour pratiquer dans de bonnes conditions les activités proposées.

Le principe de la tenue utile doit pouvoir être valorisé au profit du confort, de la sécurité et du sentiment de bien-être. Madame Bouillon, chargée des affaires scolaires, précise qu'à la rentrée prochaine, une vingtaine de paires de chaussures de sport seront fournies par la mairie afin que chaque enfant du Cp au Cm2 puisse faire du sport à l'école dans l'aisance attendue.

Fin de réunion à 19h50 (durée 2h20)

Secrétaires de séance

Mr Guyon le Bouffy et Mme Blanchet

Président de séance

Mr Christelbach